



Brochure Terroirs & Plages: Offre Spéciale annulation à 15€ ETE 2025

Conditions générales

1. Définitions

Contrat de voyage : toute réservation contractée par l'assuré comme voyageur auprès de l'organisateur et/ou intermédiaire professionnel.

Date de départ : la date de départ prévue au contrat de voyage

Date d'inscription : la date à laquelle les prestations réservées ont été commandées auprès d'un organisateur et/ou intermédiaire professionnel

Compagnon de voyage : la personne unique ou le couple unique, y compris les membres de la famille vivant sous le même toit, avec qui l'assuré ou le couple assuré ont décidé d'entreprendre ensemble le voyage

Conjoint : la personne avec qui l'assuré forme une communauté de vie légale ou de fait et qui demeure en permanence au même domicile

Maladie : altération de la santé, attestée par un médecin agréé, avant la date de départ, comme étant médicalement incompatible avec l'accomplissement du contrat de voyage

Accident : l'atteinte à l'intégrité physique par une cause extérieure, attestée par un médecin agréé avant la date de départ, comme étant médicalement incompatible avec l'accomplissement du contrat de voyage

Dommages matériels importants aux biens immobiliers : préjudice exceptionnel et accidentel, y compris le vol, survenu dans les 30 jours précédant le départ, aux biens immobiliers de l'assuré, ou aux immeubles professionnels que l'assuré occupe en tant que propriétaire ou locataire

2. Montant assuré

Le prix total du voyage mentionné dans la réservation déduit des 10 % de la valeur initiale de l'assurance.

3. Garantie

La garantie a pour objet le remboursement des frais d'annulation et de modification tombant à charge, suivant les conditions du contrat de voyage, en cas d'annulation ou de modification pour l'une des causes suivantes :

- Maladie, accident ou décès :

De l'assuré, son conjoint ou un parent jusqu'au 2e degré, y compris la belle famille. De la personne vivant sous le même toit que l'assuré et dont il a la garde ou la charge Du (de la) fiancé(e) officielle ainsi que ses parents jusqu'au 1er degré.

- Décès ou hospitalisation d'un membre de la famille d'accueil, auprès de laquelle l'assuré a prévu de passer ses vacances, pour autant que la personne hospitalisée ou décédée réside sous le même toit que la famille d'accueil.
- Licenciement économique de l'assuré ou de son conjoint par l'employeur
- Suppression des congés déjà accordés à l'assuré, imposée par son employeur suite à l'indisponibilité pour cause de maladie, accident ou décès du collègue remplaçant de l'assuré
- Présence obligatoire de l'assuré prévue au nouveau contrat de travail conclu pour une durée de minimum 3 mois ininterrompus
- Indisponibilité pour cause de maladie, accident ou décès de la personne désignée dans la police chargée de la garde de l'enfant mineur ou handicapé de l'assuré
- Dommages matériels importants aux biens immobiliers appartenant à ou loués par l'assuré, y compris les dommages matériels aux biens immobiliers résultant d'un vol, survenus dans les 30 jours précédant la date de départ
- Présence obligatoire de l'assuré comme :

- Témoin ou juré devant le tribunal

- Etudiant pour présenter un examen de rattrapage dans la période entre le jour du départ et 30 jours après la date de retour du voyage

- Lorsque l'assuré ou un membre de sa famille jusqu'au 1er degré est appelé ou convoqué pour :
 - Les actes juridiques d'organismes officiels, lors de l'adoption d'un enfant
 - La transplantation urgente d'un organe (comme donneur ou receveur)
- Au cas où l'assuré pour des raisons médicales, non connues au moment de la souscription, ne peut subir les vaccinations nécessaires pour le voyage
- Complications de la grossesse de l'assurée ou d'un membre de sa famille jusqu'au 1er degré, y compris l'accouchement pré-maturé survenu minimum 1 mois avant terme
- Grossesse de l'assurée ou de la conjointe pour autant que le voyage était prévu pendant les 3 derniers mois de la grossesse et que cette dernière n'était pas connue au moment de la réservation du voyage
- Refus d'un visa par les autorités du pays de destination
- Vol ou immobilisation totale du véhicule privé de l'assuré suite à un accident de la circulation ou un incendie dans les 7 jours précédant la date du départ. La panne mécanique reste toutefois exclue de la garantie

4. *Exclusions*

- Lésions dues à un accident ou une maladie pour lesquels au moment de la souscription du contrat d'assurance un traitement médical ou paramédical était suivi sur avis du médecin traitant
- Maladies innées évolutives
- **Maladie chronique ou préexistante de l'assuré sauf si aucun traitement médical ou paramédical n'était nécessaire dans les 6 mois précédant la souscription du contrat d'assurance**
- Les affections médicales pour lesquelles au moment de la réservation des examens spécifiques et/ou traitements étaient déjà prévus (excepté des examens de routine)
- **Maladie liée à une pandémie (Covid-19, ...)**
- Accidents ou troubles qui résultent de :
 - la pratique d'ascension en montagne par voies non frayées, de la chasse au gros gibier, de la spéléologie, de la pêche sous-marine ou des sports de combat
 - la participation à toutes courses, essais ou concours de vitesse
 - la pratique des sports à titre professionnel ou contre rémunération y compris les entraînements s'y rapportant
- Les troubles mentaux, nerveux ou émotionnels, y compris les angoisses, dépressions, névroses ou psychoses, à moins que ceux-ci exigent une hospitalisation
- Interruptions volontaires de grossesse
- Insolvabilité de l'assuré
- Retards causés par l'embarras de circulation et autres incidents ordinaires
- Frais de dossier, frais d'administration, visa et autres frais similaires

Les susdites exclusions sont non seulement d'application pour l'assuré mais également à l'égard des personnes dont l'état médical est la cause de la demande d'intervention.

5. *Paiement des indemnités*

La garantie rembourse l'intégralité des frais d'annulation à l'exception d'une **indemnité forfaitaire égale à 10% du montant du voyage avec un minimum de 50€ par personne + le montant de l'assurance.**

6. *Obligations de l'assuré*

L'assuré se conformera aux obligations suivantes :

- **Envoyer dans les 48h une déclaration écrite à Généraltour** (rue de Tilice, 15 - 4041 Herstal) dès qu'il a connaissance d'un événement entraînant ou pouvant entraîner l'annulation du voyage
- Se conformer aux instructions de Généraltour et lui fournir tous les documents ou renseignements qu'il jugera nécessaires ou utiles
- **Prendre toutes les mesures nécessaires et utiles afin de limiter au maximum les frais d'annulation**, à savoir que, dès qu'il a connaissance d'un événement pouvant causer l'annulation du voyage, l'assuré en avisera immédiatement l'agence de voyages ou l'organisateur



OFFRE SPECIALE ANNULATION BROCHURE PLAGES ÉTÉ 2025

Les hôtels suivants ne peuvent bénéficier de l'offre spéciale annulation proposée par Généraltour :

ESPAGNE	ITALIE
<p>ROSAS</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prestige Sant Marc • Prestige Goya Park • Prestige Victoria & Spa <p>LLORET DE MAR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Evenia Olympic Park • Evenia Olympic Garden • GHT Aquarium • GHT Miratge • Gran Flamingo • Acapulco • Alegria Sun Village • Alegria Plaza Paris • Alegria Fenals • Alba Seleqta • Melia Lloret de Mar • Xaine Park <p>SANTA SUSANNA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Tropic Park <p>SANTA SUSANNA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Caprici Beach & Spa • Alegria Mar Mediterrania • Alegria Caprici Verd • Alegria Florida Park • Tahiti Playa <p>PINEDA DE MAR</p> <ul style="list-style-type: none"> • Pineda Splash <p>CALELLA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Kaktus Playa • Neptuno & Spa <p>SALOU</p> <ul style="list-style-type: none"> • Olympus Palace 	<p>SAN MAURO MARE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Europa Club <p>CERVIA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Club Hôtel Dante <p>RIMINI</p> <ul style="list-style-type: none"> • Metropole • Milton & Spa • Susy • Dasamo • Life <p>RICCIONE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquamarina • Cristallo • Giulietta • Perla • San Marino • Soraya <p>MISANO</p> <ul style="list-style-type: none"> • Alba • <p>CATTOLICA</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acapulco • Cormoran • King • Panorama • Patria • Spiaggia • Nord Est